

# Carnet de correspondance

Année scolaire 200 - 200

RÉF. C1-06



Nom :

Prénom :

Classe :

Ce carnet de correspondance, que l'élève doit toujours avoir en sa possession, devra rester dans sa présentation initiale : il sera présenté à chaque demande de l'administration ou des professeurs, et vérifié régulièrement par les parents.